



LES CONTAMINES ACTUS

Lettre web d'informations de la mairie des Contamines-Montjoie

15 novembre 2018

CABINET MÉDICAL : LA COMMUNE SIGNE LE BAIL D'OCCUPATION POUR L'INSTALLATION DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET TRAUMATOLOGUES

En France, de nombreuses communes doivent faire face à la désertification médicale et cherchent des solutions pour pallier le manque de médecin. Depuis 2014, la municipalité a eu pour ambition d'installer plusieurs médecins dans le nouveau cabinet parfaitement aménagé pour accueillir un service adapté à la station.

Aujourd'hui, c'est chose faite. La commune a signé le 15 novembre le bail professionnel d'occupation pour une durée de 6 ans renouvelable avec la SELARL DES MEDECINS DE MIAGE, constituée des Docteurs VARIN, PUECH, RAMBERT et BUREL et du Docteur BOSSON-DUHAMEL.

Les médecins s'installeront dans quelques semaines dans les nouveaux locaux. Le Docteur BOSSON-DUHAMEL s'y installera à l'année. Le cabinet de traumatologie sera ouvert 7 jours sur 7, dès les vacances scolaires de Noël jusqu'à la fermeture des pistes fin avril.

Le nouveau cabinet médical, parfaitement équipé pour accueillir plusieurs médecins et prendre en charge la traumatologie, bénéficie d'une accessibilité adéquate pour les ambulances et les personnes à mobilité réduite. Le stationnement est également facilité grâce au parking communal à proximité.



Etienne JACQUET accompagné des adjoints Thierry MIRABAUD et Antoine BOISSET pour la signature du bail avec la SELARL des médecins de Miage (Docteurs VARIN, PUECH, RAMBERT, BUREL et BOSSON-DUHAMEL).



Un nouveau cabinet médical spacieux et fonctionnel

ECLAIRAGE PUBLIC : LA COMMUNE OPTIMISE LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉALISE DES ÉCONOMIES

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente : 41% des consommations d'électricité des collectivités territoriales, 16% de leurs consommations totales et 37% de leur facture d'électricité. Cet enjeu est encore trop méconnu. La pollution lumineuse est source de gaspillage d'énergie, d'impacts sur la biodiversité nocturne et sur la santé humaine. Les élus locaux et les citoyens ont le pouvoir d'agir.

C'est à ce titre que depuis 2015, la commune a fait le choix de la mise en place d'une programmation de nuit, coupant l'éclairage public de 23h30 à 5h du matin, hormis dans le centre du village.

Aussi, avec le partenariat du SYANE, la commune a installé des horloges astronomiques bénéficiant d'un éclairage automatique avec GPS qui permettent de faire baisser la consommation d'énergie. De même d'anciens éclairages seront remplacés par des lampes LED. Pour ces opérations la commune bénéficie d'une subvention à hauteur de 43% du montant des travaux.

■ Pour le centenaire de cette commémoration, la municipalité a souhaité rendre hommage aux soldats Contaminards en y associant les enfants du village. Une cinquantaine d'élèves a participé à la cérémonie aux côtés des élus et des anciens combattants.

Ainsi, après la lecture du message du Président de la République, les enfants ont lu des extraits de lettres de correspondance entre un soldat des Contamines-Montjoie et sa famille. Des témoignages bouleversants qui ont plongé l'assemblée dans une profonde émotion.

Egalement, les élèves ont à la suite de l'appel des soldats Contaminards morts pour la France, dévoilé les portraits de ces hommes disparus. Pour les Contamines : 37 soldats ont été arrachés à leur famille durant cette guerre. Au total 41 Contaminards sont morts au combat dans les différents conflits de guerre du 20^e siècle. Les enfants ont aussi accompagné la remise des gerbes au monument aux morts et ont chanté A cappella la Marseillaise.



Enfin, les cloches de l'église Sainte Trinité ont sonné à la volée à 11h durant 11 minutes, comme dans de nombreuses villes de France, afin de se souvenir de ce jour de 1918 où toutes les cloches de France annonçaient l'armistice. La cérémonie au monument aux morts s'est ensuite poursuivie par un hommage au carré militaire au cimetière où une gerbe a également été déposée.

Le conseil municipal tient à remercier l'association Mémoire, Histoire et Patrimoine pour sa contribution grâce à ses recherches et ses archives et également la directrice, les enseignantes de l'école ainsi que tous les enfants et les familles pour leur participation.



LE RECENSEMENT SE DÉROULERA DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

LE RECENSEMENT : POURQUOI ET COMMENT ?

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découle notamment la participation de l'Etat au budget des communes qui permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations. Pour regrouper ces données, un agent recenseur se présentera chez vous et vous remettra des identifiants pour se faire recenser en ligne ou à défaut un questionnaire papier à remplir qu'il devra récupérer à un moment convenu avec vous.

POUR LE RECENSEMENT, LA COMMUNE RECRUTE DES AGENTS RECENSEURS

Vous êtes : demandeur d'emploi indemnisé, retraité, agent de la fonction publique, salarié du secteur privé, agent de droit public appartenant à une autre collectivité, vous pouvez être agent recenseur. Une formation obligatoire sera dispensée par l'INSEE la première quinzaine de janvier 2019.

Pour postuler et pour tous renseignements contactez le service Ressources Humaines de la mairie au 04.50.47.09.78 ou rh@mairie-lescontamines.com

